

Des initiatives dans les régions pour sécuriser et promouvoir l'emploi et la formation

Ce dossier présente le volet régional de la bataille sur l'emploi et la formation dans un contexte nouveau où les salariés et les citoyens peuvent s'appuyer sur **de nouveaux**

atouts que sont :

- **Les propositions offensives et novatrices** contre le chômage et la précarité, pour l'emploi et de la formation des candidats communistes, qui ont beaucoup compté dans leurs résultats des élections régionales, et ont fait écho à la priorité sans cesse confirmée d'un changement radical de politique dans ce domaine.

(Le panorama de ces propositions est décliné par région dans les pages suivantes)

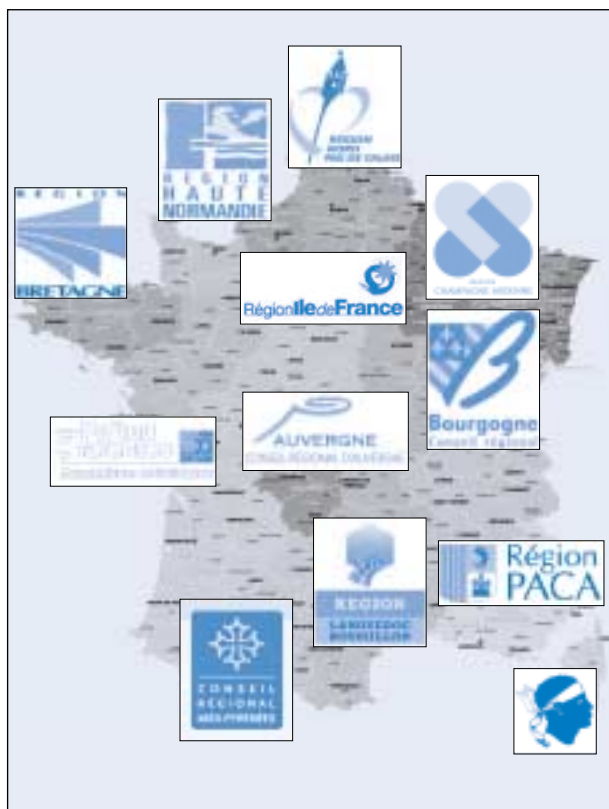
- **Les luttes sociales fortes**, dont certaines comme celles des « recalculés », des chercheurs ont été victorieuses ou fait reculer le pouvoir comme celle des intermittents. Si d'autres combats comme celui sur les délocalisations, les licenciements se renforcent, ils butent encore souvent sur leur isolement, l'insuffisance de propositions alternatives. Et quand celles-ci existent, les travailleurs doivent encore affronter l'insuffisance de

droits et de moyens financiers auxquels pourraient répondre la mise en place d'outils à leur service tels que les Fonds régionaux ou des instances de contrôle citoyen et rigoureux des aides publiques aux entreprises. (voir l'article de Denis Durand)

- **Un mouvement national** pour une sécurité d'emploi ou de formation, lancé par le PCF à la fin de l'an dernier qui connaît un premier ancrage sur le terrain. Des rencontres sur ce thème s'organisent avec : - les chômeurs à Marseille, les salariés en lutte en Ile de France, les salariés et les syndicalistes dans chaque arrondissement du Nord, les salariés de la région Rhône-Alpes dans le cadre des élections européennes, l'appel à toutes les forces européennes disponibles lancé le 25 mai, etc.

Pour amplifier et animer ce mouvement, des collectifs régionaux de travail se mettent en place comme en Île de France, en Auvergne, dans des départements (Bouches-du-Rhône,...) avec des élus, des militants d'entreprise et des responsables politiques ■

Alain Morin



POITOU-CHARENTES

La sécurité emploi/formation en actes concrets

Jean François Memain, Vice-Président PCF de la commission « *Economie, emploi, économie sociale, transparence, dialogue social* »

Durant la campagne, la liste de gauche a repris notre proposition de contrôler l'usage des fonds publics. Ségolène Royal s'est engagée à lier les aides aux entreprises à « *une éthique économique (interdiction de licencier si le résultat de l'entreprise ou du groupe est positif, montant des salaires), sociale (conditions de travail, rapports sociaux), environnementale* ».

Nous réfléchissons aux leviers à mettre en œuvre pour que cet engagement se traduise par des avancées réelles dans la vie des salariés. Le domaine de l'aéronautique, par exemple,

est caractérisé par des cycles de production, liés au renouvellement des flottes. La CGT propose que les phases de basse production soient utilisées pour former les salariés, dans une industrie de haute technologie, qui innove perpétuellement. La Région peut inciter les directions des groupes, les banques, les organismes de formation à s'engager dans cette direction. C'est une mise en œuvre concrète de notre proposition de sécurité emploi/formation auprès des milliers de salariés de la SNECMA, Thalès, Sextant, CLI (Châtellerauld), Dassault (Poitiers), SOGERMA (Rochefort).



BRETAGNE

L'exigence de promouvoir l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi

Gaëlle Abily, Vice présidente du Conseil régional

Après le basculement à gauche de la Région Bretagne, le 28 mars dernier, avec 58,5 % des voix, le rassemblement des forces de gauche a payé. Désormais, trois Vice-Présidents communistes siègent au sein de l'exécutif régional parmi les 7 conseillers régionaux que compte le groupe.

En créant une délégation à « l'égalité professionnelle et la qualité de l'emploi », la région marque sa volonté de mettre en place une politique innovante en direction des hommes et des femmes qui vivent et travaillent sur ce territoire.

Des secteurs d'activité concentrent les mêmes difficultés : agro-alimentaire, grande distribution, services aux personnes, textile, ... sont des secteurs qui emploient très majoritairement de la main-d'œuvre féminine, peu diplômée ou qualifiée, en contrats précaires, à temps partiel et horaires décalés, à faible niveau de salaire et concentrant un nombre important de maladies professionnelles.

Dans un contexte économique et social difficile, où l'égalité professionnelle reste à conquérir, l'enjeu est la formation tout au long de la vie, la validation des acquis de l'expérience, la qualification des salarié-es et des demandeurs d'emplois, et la création d'emplois de qualité par les entreprises.

Les élus communistes se sont engagés sur la création d'une commission régionale de contrôle des fonds publics, un fond régional pour l'emploi et la formation, une conférence annuelle sur l'emploi, la création d'une ARACT ...

Il est prévu également la création d'un « conseil régional de l'égalité », lieu d'échanges et de débats sur l'égalité en Bretagne (état des lieux, bilan de l'existant, priorités à définir, ...) et force de propositions concrètes. Il regrouperait les acteurs représentatifs de l'égalité en région : institutionnels, associatifs, syndicats, organisations professionnelles...



CHAMPAGNE-ARDENNE

C'est du concret qu'il faut maintenant

Michèle Leflon, Vice présidente à la formation du Conseil régional

Comme les autres régions de France la Champagne Ardenne est marquée par le chômage, avec des bassins d'emplois sinistrés, dans l'Aube à la suite de la crise du textile, dans les Ardennes, où le chômage dépasse les 13 %, avec une industrie traditionnelle métallurgique, en particulier de sous traitance de l'automobile, en grande difficulté.

Politiquement, cette région très marquée à droite, avec tous les présidents de conseils généraux à droite, est aussi une région de lutte où le contrôle de l'utilisation de l'argent public, que ce soit pour l'emploi ou la formation, est une idée qui a fait son chemin, à tel point que le président de la région de droite sortant, dans une démagogie préélectorale qui ne lui a pas réussi, traitait les patrons de voyous pour le non-respect des engagements pris par le groupe de

fonderie Valfond à Saint-Dizier (Haute-Marne) contre l'obtention de subventions publiques.

C'est du concret qu'il faut maintenant.

La commission de contrôle des fonds publics aux entreprises figure dans le programme de la gauche. Elle ne vivra que dans la mesure où, avec les élus communistes, la population, les salariés s'en empareront pour l'animer et en faire un outil contre les délocalisations sauvages.

C'est cette même exigence de faire du conseil régional un lieu d'aide à la résistance contre la politique néfaste de la droite et du patronat qui va conduire la politique de formation : préparer avec tous ceux qui sont concernés une conférence régionale pour construire les bases d'un Fonds régional pour la formation.



CORSE

Renforcer les atouts de développement de l'île et promouvoir des innovations

Dominique Bucchini, président du groupe communiste de l'assemblée territoriale de Corse

Renforcer les atouts de la corse :

Le secteur des services publics est le premier employeur en Corse. Il ne peut y avoir de développement durable de l'économie sans eux. C'est pourquoi il est décisif de refuser toute privatisation et de s'appuyer sur les services publics dont la vocation est de dynamiser la politique d'aménagement et le développement. Il s'agit de défendre les services publics contre les privatisations et les marchés financiers.

Un tourisme intégré et équilibré : le tourisme de luxe n'est pas l'avenir de la Corse. Sans l'exclure, il faut promouvoir un tourisme équilibré, et valoriser l'emploi des métiers du tourisme avec la mise en place des formations adaptées, un « statut du saisonnier » et des « maisons du saisonnier ».

Promouvoir des innovations :

Un effort important doit être engagé dans le domaine de la formation et des créations d'emplois. C'est pourquoi en

concertation étroite avec tous les acteurs, nous proposons :

- une évaluation de tous les dispositifs de formation professionnelle en vigueur et une élaboration à partir des réalités locales avec une démarche visant à favoriser une sécurisation de l'emploi et de la formation.
- une conférence régionale annuelle pour évaluer l'utilisation des fonds publics pour l'emploi, la formation, et proposer, si nécessaire la réorientation des dispositifs pour les rendre plus efficaces.
- un dispositif fiscal équitable qui prenne en compte

l'inégal développement des territoires, la péréquation nationale indispensable.

- l'évaluation rigoureuse des mesures particulières à la Corse.
- un Fonds national décentralisé pour l'emploi et la formation qui serait alimenté par des contributions des entreprises, par la conversion des aides de la région et de l'Etat inefficaces. Ce Fonds permettrait de responsabiliser les entreprises pour la création d'emplois et pour les mises en formation.



NORD / PAS-DE-CALAIS

Imposer d'autres solutions pour une alternative de changements réels profonds et durables

Eric Renaud, Président du groupe communiste et Républicain

Tout ce qui fait le monde du travail et de la création peut compter sur les conseillers régionaux communistes pour faire en sorte que cette région soit un haut lieu de résistance à la politique de la droite et du MEDEF, et que le Conseil Régional soit animé d'un tout autre état d'esprit que celui de la fatalité et de la gestion ou de l'accompagnement de la crise.

Et qu'à contrario, il mette en œuvre des politiques avec un contenu réellement anticapitaliste.

La vraie question qui est posée aujourd'hui, c'est celle d'utiliser l'argent et en particulier les fonds publics pour faire autre chose que de faire fonctionner la machine à fabriquer et à entretenir le chômage. Aujourd'hui, ce sont plus de 5 milliards d'euros qui sont utilisés dans cette région pour la gestion sociale du chômage et de l'exclusion... (Ces fonds pourraient) permettre de répondre rapidement aux besoins des 50.000 emplois d'utilité publique et sociale qui sont recensés dans notre région, dans les domaines de l'éducation, la santé, la sécurité, le logement, l'environnement...

La vraie urgence aujourd'hui, c'est la lutte sans merci contre la "voyoucratie" financière et industrielle qui est en train d'achever ce qui reste de notre industrie régionale. Cela au nom de la rentabilité immédiate et maximale. Pour cela, il faut imposer la traçabilité des capitaux privés comme publics.

Les délocalisations ne sont pas une fatalité. Un Etat, une région, qui entendent se faire respecter, sont en capacité de le faire. ...

La France peut agir au sein de l'Europe pour empêcher le dumping entre régions européennes.

Dans ce sens et avec cet esprit, les élus communistes et républicains entendent prendre toute leur place dans une majorité de gauche au Conseil Régional.

Une majorité qu'ils ont fortement contribué à faire élire. Mais une gauche réellement populaire, sociale, démocratique. Une gauche capable de résister et de bâtir un vrai projet d'avenir pour notre région et plus particulièrement sa jeunesse.

Une majorité de gauche, qui s'appuie sur la force que représente ses 4 millions d'habitants du Nord - Pas de Calais !

Pour cela, il faut avoir la volonté politique pour résister et agir, pour être exigeant et déterminé dans nos légitimes revendications et faire du Conseil Régional, un véritable levier politique.

Pour les élus communistes et républicains, il y a donc urgence à élaborer et à mettre en œuvre entre autres :

- un vrai dispositif " sécurité - emploi - formation " (la sécurité sociale professionnelle), par la mutualisation des moyens consacrés à la lutte contre le chômage et ses conséquences...

- Le contrôle a priori des fonds publics utilisés pour le développement économique et la création d'entreprises et la traçabilité des capitaux publics et privés pour lutter en particulier contre les délocalisations.

- Et enfin, très rapidement et en urgence, un plan d'action contre la casse de l'éducation dans le Nord - Pas de Calais.



MIDI-PYRENEES

Sécurité d'emploi, de formation et de revenu

Martine Pérez, Présidente du groupe communiste Au Conseil régional Midi-Pyrénées

Dans le chapitre consacré aux « limites à dépasser », s'agissant de l'action menée par le Conseil régional Midi-Pyrénées, présidé par le socialiste Martin Malvy, au cours de son précédent mandat, un document public des élus communistes affichait clairement la couleur, reprenant une proposition formulée de longue date n'ayant pas été prise en compte par nos partenaires : « C'est tout particulièrement dans le domaine de l'emploi et de l'action économique que des avancées significatives doivent désormais être

effectuées (...). C'est pourquoi les communistes proposent notamment la création d'une commission régionale d'attribution et de contrôle des fonds publics regroupant les syndicats et les élus, ainsi que l'association des comités d'établissements à l'attribution et au contrôle des fonds publics ». « Plus généralement, le Conseil régional peut et doit prendre toute sa place dans la mise sur pied d'un véritable dispositif de sécurité emploi-formation » précisait le même texte, avant d'ajouter que « d'autres limites de l'action du Conseil

régional tiennent à l'extrême prudence, voire à la frilosité qui caractérisent le processus de la prise de décision », alors que « c'est la démocratie participative qui est à l'ordre du jour ».

Pendant la campagne électorale, dans un autre document public, le PCF relevait, parmi les mesures actées dans l'accord avec le PS et le PRG, « la publication d'un compte-rendu annuel d'attribution des fonds publics et le droit d'alerte pour les organisations syndicales en cas de difficultés économiques des entreprises ». Et il continuait à préconiser la création d'un « fonds régional d'aide financière permettant aux entreprises qui créent des emplois et qui ont une politique de formation d'emprunter à des taux plus bas... »

Dans la même période, au lendemain d'une rencontre avec le PS, le compte-rendu du Comité régional du PCF notait que si « le PS s'engage à plus de transparence dans l'attribution des fonds publics » il ne s'agit pas de la mise en place d'une Commission d'attribution et de contrôle des fonds publics comme le propose le Parti communiste.

C'est désormais vers la constitution de ces moyens nouveaux qu'il faut avancer. Les conseillers régionaux communistes vont agir en ce sens.

Des objectifs sociaux de sécurisation des activités et des revenus :

- meilleure indemnisation de tous les chômeurs et aides spécifiques (transports, le logement, santé...);
- un retour à l'emploi stable et à temps plein ;
- transformer les emplois précaires en emplois stables, à durée indéterminée ;
- le maintien dans l'emploi ;
- des formations avec de bons revenus,
- des mesures spécifiques pour les femmes, les jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, les immigrés, les travailleurs âgés.

Les convergences de ces transformations viseraient à éradiquer graduellement le chômage et la précarité.



ILE-DE-FRANCE

Un Plan régional pour l'emploi

Daniel Brunel, Vice Président du Conseil régional d'Ile de France
en charge du développement économique, de l'emploi et de la formation

La campagne électorale a confirmé l'emploi comme une des priorités majeures des franciliens.

Le Plan pour l'emploi en Ile de France sera une des priorités de l'Assemblée régionale nouvellement élue. Il fera l'objet d'un rapport cadre que je présenterai devant le Conseil régional, fin juin, en ma qualité de vice-président chargé de ces questions.

La gravité de la situation de l'emploi en Ile de France, marquée par la multiplication des plans sociaux, l'aggravation de la précarité, la perte d'activités industrielles et de services, me conduit à proposer de travailler autour de trois objectifs permettant tout à la fois d'enrayer la spirale de chômage et de l'insécurité sociale, de sécuriser l'emploi et la formation, de préserver et développer le potentiel industriel, énergétique et les services publics en Ile de France ainsi que les activités induites, d'avancer vers de nouveaux droits et nouveaux pouvoirs des salariés et des populations dans les bassins d'emploi.

Les Plans sociaux

Le conseil régional doit résolument afficher sa détermination à s'opposer à la destruction d'emploi et à engager la responsabilité sociale des entreprises, comme il a commencé à le faire dans le cas d'Aventis, Alstom ou SKF, en soutenant les actions des salariés, en interpellant les pouvoirs publics pour des moratoires suspensifs aux licenciements, la réunion de tables rondes sur les projets alternatifs et dans le cadre de l'article 118 et 119 de la Loi de modernisation sociale pour la revitalisation des activités et l'obtention de bons reclassements.

En travaillant en amont avec l'ensemble des acteurs sociaux économiques concernés sous des formes qu'il reste à définir, pour prévenir les licenciements et sécuriser l'emploi et la formation dans les bassins d'emploi concernés.

Le chômage et la précarité

Je souhaite engager, dans les bassins d'emploi les plus fragilisés, un travail avec l'ensemble des partenaires : associations de chômeurs, collectivités locales, services publics de l'État, organisme de formation, entreprises, pour rechercher des solutions permettant le retour des chômeurs à un emploi stable et à temps plein, la transformation des emplois précaires en emplois stables, des mesures spécifiques pour les jeunes. Ce travail devrait nous conduire à élaborer des objectifs annuels de créations d'emploi, impliquant la responsabilité de tous les partenaires, pour résorber graduellement les privations d'emploi.

Les grands chantiers

Il s'agit de mettre en place des outils permettant d'élaborer, de financer, de contrôler le développement économique, l'emploi et la formation en Ile de France dans une démarche de démocratie participative à l'échelle de la région avec :

- Une commission régionale de contrôle de l'utilisation des fonds publics avec en complémentarité une commission d'évaluation de nos propres dispositifs.
- Un fonds régional pour l'emploi et la formation.
- Une conférence annuelle d'objectifs de créations d'emploi et de formation pour résorber la précarité et le chômage.
- Une conférence sur la politique industrielle, énergétique et de services publics en Ile de France à partir de travaux sur les filières clefs pour la région comme nous l'avons initié pour la filière aéronautique et spatiale ; exemple : l'automobile.
- La tenue d'états généraux de l'enseignement professionnel mettant au centre la complémentarité des modes et des voies de formation, touchant à l'enseignement professionnel et au développement de l'apprentissage, compétence de la région.



Stimuler les énergies du maximum de forces vives

Jean-Marc Coppola, Président du groupe communiste et partenaires du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Les élu-e-s communistes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur participent à l'exécutif depuis 1998. A ce titre nous avons contribué à définir les priorités de la majorité (relative dans le précédent mandat) en matière de lutte contre le chômage, de formation, d'aide au développement économique.

Avant que la droite, revenue aux affaires, n'abroge les principales dispositions de la loi Hue, nous avons saisi le Préfet de Région afin qu'il accélère la mise en place de la commission régionale des aides publiques aux entreprises.

Aller plus loin dans les dispositifs mis en place sous la précédente mandature, en développant les politiques que nous n'avons pu déployer (du fait de l'alliance Droite-FN), a été un des axes de la campagne des régionales.

Aujourd'hui, fort de nos nouvelles responsabilités (transports, solidarité, emploi/services publics, formation, tourisme...), nous allons mettre à profit les dispositions incluses dans le cadre de la décentralisation pour une remise à plat de toutes les interventions de la Région auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi créateurs d'activité ;

Nous engagerons une consultation pour arrêter, avec eux, nos nouvelles modalités d'intervention.

Nous conditionnerons les aides aux entreprises au respect de la législation et de critères concernant l'emploi, les conditions de travail, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, le respect de l'environnement et la prise en compte des risques

Nous allons créer une commission permanente régionale de contrôle des fonds publics pour évaluer l'utilisation et l'impact des aides que nous accorderons aux entreprises.

Nous réunirons semestriellement une « Conférence des acteurs de la vie économique et sociale » regroupant les syndicats, les organisations professionnelles, les associations économiques, les organismes consulaires pour les informer des actions de la Région et les solliciter sur leur contenu.

Nous contribuerons au maintien, voire au retour lorsqu'ils ne sont plus présents, du service public dans les quar-

tiers et les villages, parce que leur existence est le ciment de la cohésion sociale.

Concernant la formation, nous allons créer un « plan métier régional » qui prolongera le « plan régional de développement des formations » élaboré dès 2002.

Toutes ces actions qui vont être mises en œuvre par la majorité reflètent la forte mobilisation citoyenne, que ce soit dans les luttes contre les projets gouvernementaux ou dans les espaces de démocratie participative que nous avons initiés dès 1998 et que nous souhaitons étendre davantage au-delà des comités de lignes des transports ferroviaires et du Conseil régional des jeunes que nous avons animés lors du précédent mandat.

Les élus communistes, Vice-Présidents de Région, Présidents et Vice-Présidents de Commissions, Conseillers régionaux délégués, seront bien sûr des animateurs résolus de ces politiques et ont tenu à ce que ça se sache :

- Par leur intervention dès la plénière d'installation de la nouvelle majorité,
- par leur conférence de presse de présentation du nouveau Groupe.

Et nous continuons notre travail de proximité et de réflexion, en y associant largement les acteurs du milieu syndical, associatif, économique, universitaire ou culturel :

- En travaillant au sein de notre Groupe, pour contribuer à préciser les orientations prises pendant la campagne électorale et à définir des objectifs concrets,

- en participant aux initiatives du mouvement social (lutte des salariés de Lustucru d'Arles, débats sur l'avenir des services publics, auprès des « recalculés », des ATOSS, des pêcheurs, des professionnels du spectacle sous statut intermittent etc...)

- en animant des forums de réflexion thématiques (solidarités, maladies professionnelles, avenir des bassins d'emploi, traitement des déchets...)

Construire une région solidaire, de projets, de paix ; une région hors AGCS, de résistance aux choix ultra libéraux dictés par le Medef au gouvernement, telle est notre ambition et sa réussite dépendra de notre capacité à stimuler les énergies du maximum de forces vives dans notre région.



Propositions et initiatives des élus communistes

Jean Louis Bousquet, Président du groupe communiste du Conseil régional

1) comment caractériser le développement du Languedoc Roussillon ?

Ce qui nous apparaît comme typique du Languedoc-Roussillon, c'est un développement économique et spatial inégalitaire, conduisant à une économie en archipels où coexistent structures productives traditionnelles à faible valeur ajoutée et entreprises de pointe innovant autour de pôles urbains (surtout Nîmes et Montpellier).

Ce type de développement entraîne un phénomène migratoire exceptionnel (vers les zones attractives), une segmentation sociale réelle, l'installation d'une insécurité sociale

redoutable (chômage, économie parallèle, précarité / assistance, délinquance) en voie de naturalisation.

2) Qu'avons nous proposé pour changer cette logique catastrophique pour les actifs, les retraités, notre jeunesse ?

- De construire ensemble une région solidaire qui s'attaque aux inégalités et se développe harmonieusement.

- De construire une région citoyenne qui instaure une véritable démocratie participative.

Il est nécessaire d'engager d'urgence la mise en place d'un

véritable service public pluraliste à vocation régionale dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, débouchant sur des emplois stables. En découlent : la proposition de tenue d'une conférence professionnelle annuelle rassemblant tous les acteurs concernés dès l'automne 2004, la mise en synergie de projets territoriaux de développement : activité économique, transports, tourisme, gestion des risques, infrastructures de communication (haut débit), l'instauration d'une commission de contrôle des fonds publics versés aux entreprises et aux associations ainsi que d'une conférence financière autorisant l'analyse et la mobilisation des moyens financiers régionaux existants pouvant engager les projets de développement envisagés.

Nous voulons rompre avec le cercle vicieux qui conduit au chômage récurrent en mutualisant l'ensemble des moyens provenant du public et des entreprises, dans une démarche volontaire et contractuelle. Nous voulons agir en particulier dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, des emplois saisonniers et du tourisme, dans le commerce et les emplois de service à la personne.

Cette autre logique suppose aucuns un rôle nouveau du Conseil économique et social régional. Les syndicats, les associations, les socioprofessionnels doivent y être plus actifs et plus écoutés.



BOURGOGNE

Réaliser les conditions de nouvelles avancées sociales

Claude Pinon, Président du groupe communiste du Conseil régional

Si nous voulons participer à d'autres changements plus globaux, nous devrions, sur la base de notre programme, pousser le plus loin possible, au moins sur deux questions, liées et essentielles : l'emploi au coeur du développement économique et la formation dans la perspective d'une sécurité d'emploi /formation qui supprime le passage par le chômage ou la précarité. Pour cela il faudra dégager des ressources à tous les niveaux de l'Etat.

Sur ces deux orientations, des dossiers immédiats demandent notre intervention : Thomson à Genlis, à Imphy...Areva, Alstom, Kodak-Fruhauf.

Des objectifs sociaux de promotion :

- expansion de la formation continue, contre ses inégalités et ses insuffisances ;
- organisation des passages sans chômage, d'un emploi à un autre, à une formation bien rémunérée pour revenir à un meilleur emploi.

Tout de suite, dans chaque région et bassin d'emploi : proposer de débattre publiquement pour élaborer des objectifs annuels de créations d'emplois et de formation en quantité et qualité ainsi que de transformation des situations précaires pour résorber graduellement les privations d'emploi.

3) Il apparaît aujourd'hui que nombre de nos propositions sont prises en considération.

Un audit financier est en cours, la mise hors AGCS de la région être admise.

Une réflexion approfondie de quatre mois (de mai à septembre) associant tous les acteurs concernés va s'engager dans le secteur de la formation professionnelle, de la formation initiale (lycées), de la recherche, de l'économie (PME, PMI, artisanat, commerce).



HAUTE-NORMANDIE

Priorités sociales pour un développement durable

Claude Lainé, Président du groupe communiste du Conseil régional

Une vingtaine de rencontres, forums, tables rondes ou assises ont permis aux communistes de haute Normandie, en 2003, de construire démocratiquement un projet en vue des élections de 2004.

Ce projet (« priorités sociales pour un développement durable en Haute Normandie ») a largement inspiré le « relevé de convergences » pré-électoral ainsi que les propositions finales du programme de la liste d'union à laquelle les communistes ont participé.

Les sept élus du conseil régional ont clairement affirmé leur priorité de respecter en toutes circonstances, en relation avec le mouvement populaire et les luttes régionales, l'ensemble des engagements pris, que traduisent ces documents. La défense de l'emploi, en relation avec le développement d'une offre de formation accompagnant la vie

De ce point de vue, notre assemblée devrait clairement exprimer son refus de voir les dirigeants des grands groupes, licencier ou délocaliser, et inciter à rechercher avec les salariés des solutions alternatives.

Cette démarche, nous la construirons démocratiquement avec le mouvement syndical, associatif, pour réaliser les conditions de nouvelles avancées sociales.

Il s'agit de traiter ces problèmes dans leur immédiateté tout en les plaçant dans la perspective d'un autre développement qui soit plus social que financier. Pragmatisme et prospective devraient être le fondement de nos décisions.

professionnelle et ses mutations constitue la priorité, parmi ses engagements. Plus de 3200 licenciements ont été prononcés en 2003, une avalanche de plans sociaux a touché toutes les branches d'activité et toutes les tranches d'âge, la précarité de l'emploi a pris des proportions considérables, bien au delà des taux nationaux moyens.

La nécessité d'intensifier l'effort régional entrepris au cours du mandat précédent s'impose :

- plus d'actions, avec des objectifs plus précis et plus de cohérence dans les applications sectorielles ou territoriales,
- plus d'ouverture dans l'élaboration citoyenne des actions et dans l'évaluation de leurs résultats.
- plus de moyens financiers affectés à cette lutte prioritaire et plus de rigueur dans le contrôle de leur utilisation :

Telles sont les trois exigences de base.

Le programme régional autorise des avancées significatives, auxquelles les communistes entendent travailler.

- maintien de la politique d'aide aux créations d'emplois,
- création d'un Fonds régional de soutien aux salariés des entreprises en difficulté,
- renforcement des mesures d'évaluation de l'utilisation des fonds publics,
- création d'un observatoire économique régional.

Ces dispositions ouvrent la voie à une politique régionale traduite dans un schéma régional de l'emploi.

Elles peuvent être perçues comme ouverture, rendant possible l'instauration d'un dispositif régional de sécurité d'emploi - formation proposée par les communistes et auxquels ils travaillent.

La création d'emplois tremplins régionaux destinés aux jeunes complète ces mesures.



AUVERGNE

Propositions pour l'emploi et le développement de la région

Jacques Mizoule, vice-président à l'emploi et le développement économique

L'emploi : une priorité

- Stopper la désindustrialisation et relancer l'activité industrielle de la région tout en préservant l'environnement et les populations.

- Valoriser les ressources, développer les filières industrielles et agricoles pour une nouvelle dynamique économique régionale.

- Poursuivre et amplifier le soutien à la recherche publique ainsi que la valorisation des innovations issues des biotechnologies et des technologies de l'information et de la communication porteuses de croissance, d'emplois, de développement territorial et qui sont particulièrement adaptées à notre région.

- Une amélioration des équipements touristiques, tourisme social compris, afin de faire face à des besoins et des demandes croissantes.

- Une réflexion sur la situation énergétique de la région car la production d'électricité ne couvre qu'une faible partie de la consommation et les énergies renouvelables sont peu développées et mal utilisées.

- Une aide spécifique et ponctuelle pour accompagner les petites entreprises créatrices d'emplois.

- Après débat avec les intéressés, un investissement encore plus grand dans des politiques de formation professionnelle adaptées aux besoins.

Par ailleurs, au plan national, le Parti communiste propose de créer un système de sécurité d'emploi ou de formation. A l'image de ce qu'est la Sécurité sociale pour la santé, ce système garantirait à chaque individu soit un travail, soit des temps de formation débouchant sur un meilleur emploi avec une sécurité de revenus et une liberté de choix.

Au niveau régional, cela suppose :

• De mettre à l'ordre du jour du conseil régional l'expérimentation de ce système de sécurité d'emploi ou de formation.

• De mettre en place un Fonds régional pour réorienter graduellement les aides régionales à l'emploi en faveur d'une bonification des crédits bancaires. Les taux d'intérêts des crédits seraient d'autant plus abaissés que les investissements financés seraient créateurs d'emplois, d'élévation des qualifications etc. Il faut en finir avec des aides économiques dispersées, dont l'efficacité n'est jamais vérifiée et la

De nouveaux pouvoirs et droits

- au niveau des institutions sur le chômage, l'emploi et de la formation avec des pouvoirs plus importants des syndicats, associations de chômeurs, de précaire, etc.
- au niveau des entreprises et des établissements avec des pouvoirs des travailleurs, de leurs élus et notamment des comités d'entreprise, de contrôle et aussi de propositions alternatives dans les gestions, avec de nouvelles instances publiques et sociales d'arbitrage.
- au niveau des pouvoirs et des droits collectifs et personnels de chacun pour la formation continue, et de nouveaux types de contrats à durée indéterminée pour tous et reconductibles, sans interruption des droits et sans chômage, pour le passage d'une entreprise à une autre ou à une formation pour revenir à l'emploi, avec un statut pour sécuriser les parcours professionnels, en liaison avec le nouveau statut des entreprises.

mise en œuvre souvent marquée du sceau du clientélisme. Un recentrage des aides sera effectué sur les filières prioritaires où la Région d'Auvergne dispose d'atouts réels: Agro-alimentaire, Bio-industries (Santé, Nutrition humaine) Mécanique, Matériaux, Industries du bois, Plasturgie

Les comités d'entreprise et les collectivités locales concernés seront informés et associés aux montages des projets.

Deux objectifs particuliers feront l'objet d'une démarche spéciale :

- Faciliter l'accès aux financements, tant pour la création, le développement que la reprise des entreprises ;

- Permettre la modernisation et le transfert de technologies pour leur permettre de développer leur compétitivité.

• De créer en tant qu'institution pilote du développement économique, une instance de contrôle des fonds publics européens, nationaux, régionaux et locaux attribués aux entreprises avec tous les acteurs concernés (syndicats de salariés, représentants des chefs d'entreprises et des banques, associations de chômeurs, élus).

La démarche d'aide à la création d'entreprises, notamment dans les secteurs innovants, sera amplifiée :

- Prise en charge complète par la Région de l'incubateur d'entreprises BUSI, doté de moyens importants, pour la détection de projets, l'aide aux créateurs, leur accompagnement avant et après la création.

- Mise en place d'aides financières pour les créateurs (fonds de pré amorçage et d'amorçage)

- Soutien au commerce et à l'artisanat notamment en zone rurale et dans les quartiers populaires.

• De mettre en place une conférence financière régionale avec tous les intéressés afin de mettre en œuvre les ressources nécessaires au développement de l'emploi et de la formation dans la région et pénaliser leur utilisation pour les placements financiers.

• Création d'un observatoire régional de l'emploi, des formations et des conditions de vie en Auvergne. Un tel observatoire permettra de regrouper sur un serveur unique toutes les données économiques et sociales de notre Région. Un tel observatoire doit se monter en partenariat avec l'Etat, l'INSEE, les organismes sociaux et les Chambres Consulaires.

Le Fonds régional : un outil de sécurisation et de promotion de l'emploi et des qualifications ⁽¹⁾

Denis Durand

La mise en place des Fonds régionaux pour la promotion de l'emploi et de la formation est maintenant à l'ordre du jour des conseils régionaux (2).

Ils pourraient être dotés, pour commencer, grâce à l'augmentation et au redéploiement, par chaque conseil régional nouvellement élu, d'une partie des sommes affectées dans son budget au développement et à l'action économiques.

Le Fonds régional, disposant de moyens financiers et donnant des pouvoirs aux salariés et aux citoyens doit peser sur les décisions d'investissement des entreprises, des PME comme des grands groupes, à travers leur mode de financement.

Cette institution renforcerait un grand mouvement national qui interviendrait à tous les stades des décisions :

- recensement des besoins d'emplois et de formation dans les bassins d'emplois ou les régions,
- saisine des organes de direction des Fonds régionaux,
- participation des représentants des salariés et des citoyens à la décision de soutenir ou non un projet,
- contrôle de l'utilisation des fonds.

Un Fonds régional pour quoi faire ?

Le but des Fonds régionaux serait d'inciter les entreprises et leurs banques à financer — par des prêts à moyen et long terme — des investissements développant l'emploi stable, les qualifications et la valeur ajoutée avec :

La bonification d'intérêt (3) : Lorsqu'une entreprise emprunterait à une banque l'argent nécessaire au financement d'un investissement (achat de bâtiments, de machines, de logiciels...), le Fonds régional pourrait décider de lui attribuer une subvention servant à réduire le taux des intérêts qu'elle aurait à verser à la banque, mais à une condition : que l'investissement réponde à des critères précis d'efficacité sociale et économique (créations d'emplois, mises en formation de salariés, augmentation de la valeur ajoutée disponible pour les salariés et la population, économies de capital matériel et financier). La réduction des intérêts pourrait être d'autant plus forte que l'investissement développerait davantage l'emploi stable, les qualifications et la valeur ajoutée.

La garantie d'emprunts, qui est particulièrement appropriée au cas des relations entre banques et PME manquant de « surface financière ».

Ainsi, un investissement impossible à financer au taux du marché pourrait devenir financièrement équilibré si le montant des intérêts est réduit. Aussi les luttes sociales pourraient-elles s'appuyer sur le caractère incitatif des fonds publics, mobilisés par les Fonds régionaux, pour

imposer des choix d'investissements obéissant à d'autres critères que ceux de la rentabilité capitaliste (4).

L'avantage de techniques telles que les bonifications d'intérêt et des garanties d'emprunt est :

- d'agir sur des montants élevés de financements avec un montant modeste de subventions (5).
- de servir de catalyseur à l'octroi d'autres prêts par d'autres banques (6).
- d'avoir, dans des conditions d'utilisation précises, une efficacité de l'aide publique bien plus grande que les autres aides dites pour l'emploi (7). Pour cela, il faut que les financements soient bien orientés en fonction de critères d'efficacité sociale et économique rigoureux.

Démocratiser les pouvoirs de saisir le Fonds, de décider et de contrôler

1. Un droit de saisir le Fonds largement ouvert :

a) Les syndicats, les comités d'entreprises, les associations de chômeurs et de lutte contre l'exclusion, les élus locaux et nationaux auraient le pouvoir de saisir les organes de direction des Fonds régionaux pour leur demander de soutenir des projets contribuant au développement de l'emploi et de la formation.

b) Dans un premier temps, on pourrait inscrire cette procédure dans le fonctionnement de dispositifs existants (PLIE, législation sur les licenciements, voire CODEF).

c) Ce droit de saisine pourrait être élargi à un objectif de lutte contre la précarité de la jeunesse, à partir de conseils d'alerte et d'intervention représentant les jeunes et les institutions concernées.

2. Un fonctionnement démocratique :

a) **le pilotage du Fonds :** L'organisme directeur des Fonds (leur conseil d'administration) devrait être ouvert à tous les acteurs sociaux susceptibles d'être concernés : syndicats, associations de chômeurs, agences de développement, départementales ou régionales, et aux élus territoriaux eux-mêmes, ainsi que les acteurs économiques et les banques.

b) **Le contrôle du Fonds :** Les représentants de la société auraient le pouvoir de suivre et de contrôler la réalisation

des objectifs d'emploi, de formation et de sécurisation (8). Ces contrôles, à échéances régulières, pourraient donner lieu à des sanctions telles que le remboursement des aides. À l'inverse, des résultats supérieurs aux objectifs pourraient ouvrir droit à un renforcement des aides. On s'inscrit donc dans la continuité de la bataille pour le contrôle des aides publiques aux entreprises.

De la « proximité » à la dimension nationale et européenne

La force des Fonds régionaux ainsi conçus, dans le cadre d'un mouvement national, est de pouvoir s'ancrer dans des luttes et des rassemblements sur des objectifs précis (9).

Cependant, portés par une logique commune de contestation des critères de financement capitalistes, les différents Fonds régionaux pourraient constituer la base pour constituer un Fonds national décentralisé (10).

Au niveau européen, une forme particulièrement efficace d'intervention sur la politique de crédit des banques consisterait, pour la Banque centrale européenne, à pratiquer une sélectivité dans les soutiens qu'elle apporte aux crédits distribués par les banques (11).

L'action pour la constitution de Fonds régionaux, déjà présente dans le débat public (12), peut donner beaucoup de crédibilité politique à un mouvement national pour sécuriser l'emploi et la formation. ■

1. Cet article synthétise et complète l'intervention de D. Durand à la conférence nationale du PCF du 7 février 2004.

2. Voir article de Yves Dimicoli « Des fonds régionaux pour l'emploi et la formation ». *L'Humanité* du 19 février 2004.

3. Voir la simulation présentée dans le dossier.

4. Puisqu'elle soutient l'investissement d'autant plus que celui-ci crée des emplois, l'action du Fonds pèserait à la fois sur l'utilisation des profits par le patronat et sur celle des crédits bancaires : en faveur des investissements réels et même en faveur de dépenses patronales accrues pour l'emploi, les

salaires et les qualifications. Étant liés à des investissements, les emplois ainsi créés peuvent être durables. Ils le seront d'autant plus que les investissements sélectionnés contribueront à créer des emplois de qualité et à renforcer l'efficacité de l'appareil productif et le développement maîtrisé des territoires.

5. On subventionne les intérêts, qui ne représentent eux-mêmes qu'un pourcentage du montant de l'emprunt. De la même façon, les garanties d'emprunts ne conduisent à des dépenses publiques que dans un petit nombre de cas, les critères de sélection des investissements financés faisant que sauf exception l'emprunteur est en état de rembourser lui-même les crédits qu'il a reçus. Là encore, les fonds publics effectivement dépensés ne représentent qu'un petit pourcentage du total des investissements garantis.

6. Une banque qui hésiterait à financer un projet peut décider de le soutenir si elle voit que d'autres établissements ont choisi, à l'incitation du Fonds régional, de miser sur sa réalisation.

7. L'expérience a prouvé l'efficacité de ces techniques : par exemple, les prêts bonifiés pour les PME mis en place par la Commission européenne et la Banque européenne d'Investissements après la précédente récession, celle de 1993, se sont révélés 60 fois plus efficaces, en termes d'emplois créés ou sauvegardés pour un montant donné de subvention, que les aides Aubry.

8. Si les salariés et les citoyens obtenaient de cette façon une prise directe sur les décisions des banques en matière de sélection des bénéficiaires de leurs crédits, ce serait une très grande nouveauté : même lorsque les banques étaient nationalisées, les décisions stratégiques échappaient pour l'essentiel aux citoyens ordinaires et aux représentants du monde du travail. Cela met en lumière le caractère très original, du point de vue politique, que présenteraient ces nouvelles institutions.

9. Par exemple le développement d'une filière particulière comme l'aéronautique ou la pharmacie, la reconversion d'un bassin d'emplois ou les luttes pour l'emploi des jeunes.

10. Ce Fonds national pourrait être adossé à un pôle public financier constitué de la Caisse des dépôts et de la Poste, en liaison avec le secteur bancaire mutualiste et coopératif, il pourrait alors recevoir, à titre de ressources nouvelles au-delà de chaque dotation régionale et d'autres fonds, les 20 milliards d'euros pour exonérations de cotisations sociales patronales accordées par l'État aujourd'hui aux entreprises sous prétexte d'encourager l'emploi. Il pourrait ainsi user de son poids pour inciter les banques privées à contribuer également à ces financements.

11. voir l'article de P. Boccara dans le dossier Europe

12. voir la déclaration des cinq unions syndicales régionales d'île de France CGT, FO, CGC, UNSA, FSU, accueil très favorable de l'idée au colloque sur l'aéronautique organisé en février au conseil régional d'Île-de-France...

Un exemple de bonification d'intérêts régionale pour la création nette d'emplois ⁽¹⁾

Paul Boccara

Nous présentons, à titre indicatif, une simulation simplifiée et permettant de comprendre le mécanisme de base de la bonification d'intérêts envisagée.

Il convient de considérer, pour commencer :

- le montant de la diminution de l'intérêt du crédit, variable avec l'importance de la création nette d'emplois, payés par des fonds publics ;
- le montant de l'investissement maximum, permettant de donner lieu à crédits bonifiés, par emploi, sur lequel on doit compter l'intérêt payé par des fonds publics ;

- le montant des emplois susceptibles d'être créés à partir d'une somme affectée du budget régional, si cette somme est effectivement utilisée pour la prise en charge d'une partie des intérêts des crédits des investissements respectant les conditions de création d'emplois.

1) Taux de bonification d'intérêts :

- moins 2% si l'emploi augmente jusqu'à 5 % de l'effectif (exemple : 1 emploi créé pour une entreprise de 20 salariés) ;
- moins 3 % si l'emploi augmente de 5 à 10 % ;
- moins 4 % si l'emploi augmente de plus de 10 %.

2) Plafond d'investissements donnant lieu à crédits bonifiés (2) :

- 30 500 € (200.000 francs) d'investissements par emploi créé ;
- ce qui fait, pour un taux de bonifications de - 2 %, une bonification de $30\,500 \times 2/100 = 610$ € (c'est-à-dire 610 € à supporter par le budget régional la première année pour un emploi) ;
- et pour un taux moyen de bonifications de - 2,5 %, cela fait : $30\,500 \times 2,5/100 = 762$ €

3) Fonds affectés dans le budget régional à la bonification et emplois susceptibles d'être créés théoriquement la première année :

- 6,1 millions d'€ affectés au budget région à cette bonification ;
- emplois créés susceptibles d'être stimulés par la bonification (avec une bonification de 2 %, exigeant 610 € par emploi). $6,1 \text{ millions} / 610 = 10\,000$ emplois.

4) durée et modalités des investissements

Les prêts susceptibles d'être bonifiés pourraient comprendre trois catégories :

- les prêts de trésorerie, pour un an ;
- les prêts pour des investissements matériels, de 3 à 10 ans ;
- les prêts pour des investissements informationnels (formation, recherche développement, etc.), de 1 à 7 ans par exemple.

5) montée en puissance des dotations budgétaires et nombre d'emplois créés susceptibles d'être stimulés sur les six ans du mandat régional.

En considérant, par hypothèse, une durée moyenne de 4 ans et un amortissement moyen (remboursement) de 1/4 par an, réduisant les intérêts versés les années suivant l'année du prêt, on pourrait évaluer une série d'annuités budgétaires. Ainsi, 6,1 millions d'€, par exemple, des prises en charge d'une partie des intérêts des crédits nouveaux par le budget régional, seraient réduit chaque année d'un quart, soit de 1,52 millions d'€.

On aurait, de la sorte, les annuités budgétaires correspondant aux intérêts pris en charge par le budget régional à partir de 6,1 millions d'€ la première année du prêt, pour 10.000 emplois supposés créés et stimulés chaque année. Cela donnerait pour les six ans du mandat régional et 60.000 emplois supposés créés en six ans, pour la région servant d'exemple numérique, les annuités suivantes (3) :

| année | Millions F |
|--------------|---------------------------------|
| 1 | 6,1 |
| 2 | $12,2 - (1/4 \times 6,1 = 1,5)$ |
| 3 | 16,8 - (1,52 x 2) |
| 4 | $19,8 - (1,52 \times 3)$ |
| 5 | $21,3 - (1,52 \times 4)$ |
| 6 | $21,3 - (1,52 \times 4)$ |
| total | 76,2 |

Année 3 :

- 10,7 (année 2) + 6,1 (tranche annuelle additionnelle) = 16,8 ;
- moins $3,1 = 1,52 \times 2$ (= diminution des intérêts à payer en raison des remboursements) ;

$$- 16,8 - 3,1 = 13,7$$

Soit 76,2 millions pour 6 ans et une moyenne annuelle de 12,7 millions pour 60.000 emplois supposés stimulés. Tous ces chiffres sont indicatifs et des chiffres effectifs devraient faire l'objet d'évaluations et de consultations régionales approfondies avec tous les acteurs concernés.

6) incitations au maintien des emplois

On pourrait aussi considérer en outre, des crédits à taux d'intérêt abaissés plus faiblement (par exemple 1 %) mais également accompagné de garantie des prêts pour les investissements, notamment de trésorerie mais aussi de modernisation, favorisant le maintien des emplois pour les entreprises en difficulté. Ces crédits relativement plus courts et sensiblement moins importants, concerneraient aussi un plafond d'investissement par emploi maintenu. Par exemple, la quantité d'investissement dont le crédit serait bonifié serait égale à 152 000 € pour chaque vingtaine de salariés maintenus de l'entreprise estimée en difficulté. Donc, une entreprise de 2 salariés aurait droit à un crédit bonifié de 15 245 €.

Ainsi avec, par exemple, 2,3 millions d'€ dans le budget de la première année (au lieu des 6,1 pour la création d'emplois) et avec d'ailleurs des durées plus courtes des prêts et un amortissement moyen sur 2 ou 3 ans par exemple, on pourrait stimuler le maintien de 30 000 emplois la première année.

On aurait en effet :

- montant total des crédits bonifiés, à partir de 2,3 millions de fonds publics, pour une réduction des intérêts de 1 % : $2,3 \text{ millions} \times 100 = 230 \text{ millions } \text{€}$
- emplois maintenus : $20 \text{ (emplois)} \times 230 \text{ M d'€ (crédit total)} / 152\,000 = 30\,000$ emplois, sachant que $152\,000 \text{ €} =$ montant du crédit pour 20 emplois.

On peut noter, pour juger de la crédibilité des ordres de grandeur, que, par exemple, pour le Languedoc Roussillon les seules dépenses d'activité économique auraient représenté plus de 190 millions d'€ dans le budget.

Il reste qu'il s'agirait de sommes très importantes, dont déjà la montée graduelle devrait pouvoir être organisée par diverses dispositions convergentes.

En outre il convient de souligner qu'il n'y aurait aucune automaticité des incitations à des crédits nouveaux des entreprises. Les investissements à crédit comme les créations d'emplois correspondantes supposent des interventions des travailleurs, des populations et des élus afin d'infléchir, avec une série d'autres mesures, les gestions des entreprises.

Il s'agit de faire reculer les placements financiers des profits ainsi que les réticences devant les créations d'emplois en incitant les entreprises à affecter leurs capacités à des productions réelles plus importantes ainsi que leurs profits et amortissements à des remboursements des prêts à taux réduits pour des investissements réels, la production réelle et l'emploi. ■

1. Exemple tiré de l'article de P. Boccarda : « Bonifications régionales des crédits et interventions locales sur l'emploi, la formation, les investissements ». *Économie et politique* n° 251 - 252 (524-525) mars avril 1998.

2. Le prêt effectif pourra être supérieur à ce plafond, mais le supplément ne bénéficiera pas de la bonification d'intérêt.

3. Il s'agit, bien entendu, des annuités du budget régional et non des annuités + remboursement des entreprises aux banques.